

La déclaration royale

— o —

Le *Tablet*, l'organe le plus accrédité des catholiques anglais, tout en affirmant son incontestable loyauté, proteste avec énergie contre la répétition de la formule blasphématoire du serment royal, dont il prouve d'ailleurs la parfaite inutilité en vue de la fin à réaliser, le maintien de la succession protestante en Angleterre.

La déclaration royale, dit le *Tablet*, telle que rédigée actuellement, ne devrait plus jamais être prononcée. Ecrivant avec un grave sens de responsabilité quant aux paroles que nous exprimons, nous disons ici et maintenons que le nouveau Roi ne peut pas, au début et au moment le plus solennel de son règne, adresser cette insulte mortelle aux croyances les plus chères et les plus sacrées de douze millions de ses sujets, sans faire injure aux intérêts les plus vitaux de son Empire. Lors de l'accession d'Edouard VII, l'outrage précipité prit le monde par surprise. Pareille abomination n'avait pas été commise depuis soixante ans, et dans l'intervalle, à peine en avait-on parlé ou y avait-on pensé, et de toutes parts on nous informait que la chose était inévitable, et que la constitution ne nous offrait aucun moyen de l'empêcher. Pour le moment des millions de catholiques étonnés et dispersés par tout l'Empire se résignèrent tristement, mais ce ne devait être que pour un moment. En très peu de temps leurs protestations irritées contre l'insulte publique à la doctrine centrale de leur foi commencèrent à résonner par tout l'univers.

La Chambre des Communes du Canada parla au nom de tout le Dominion, quand, quelques semaines plus tard, le 1^{er} mars 1901, par 125 voix contre 10, elle vota l'importante résolution suivante, à savoir :

« Que pareille Déclaration est offensive pour tous les catholiques romains ; que la loyauté ferme des sujets catholiques romains de Sa Majesté au Canada, comprenant environ 43 pour cent de la population totale du Dominion et dans les possessions britanniques, devrait les exempter de subir de la part de leur Souverain aucune allusion offensive ; que, d'après le sentiment de la Chambre, la Déclaration dont il est question